



## Compte rendu de Conseil Municipal

### Séance du 9 octobre 2017

Nombre

de Membres en exercice

de Présents

date de la convocation : le 29 septembre 2017

de Votants

L'an deux mil dix-sept, le neuf octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bonnétable, sous la présidence de Monsieur Bernard TOURNET, Doyen, jusqu'au vote du nouveau Maire puis sous la présidence de M. Frédéric BARRÉ, Maire.

**Présents :** M. GODET Alain, Mme BELLANGER Geneviève, M. CORBIN Patrick, Mme GUILLOPE Rose-Marie, M. LEMONNIER Thierry, Mme LECAS Amélie, Mme PLEVER Marie Laure, M. BARRE Frédéric, M. VOGEL Jean Pierre, Mme JARRY Laëtitia, M. AVENARD Jean-François, Mme DAVID Marie-France, M. VANNIER Jean-Claude, M. TORTEVOIS Jean Louis, Mme RENVOISE Annick, M. BALLU Lionel, Mme PEYRAUD Chantal, M. LECESVE Loïc, Mme GOUPIL Micheline, M. TOURNET Bernard, Mme CORMIER Claudine, M. BLOT Alain, Mme CHARTRAIN Catherine, M. CRAYON Patrick, M. YVON Pascal et Mme REBRASSE Dominique.

Absents ayant donné procuration : M. FERRAND Jean-François à M. Thierry LEMONNIER

**Secrétaire de Séance :** Mme LECAS Amélie

#### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 18 septembre 2017
- Élection du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Élection des adjoints
- Affaires et questions diverses

Le compte rendu de la séance du 18 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

#### 1) Election du Maire

Voir le Procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints.

Il est précisé que Mme Plever et M. Corbin ont interrogé M. Barré, candidat, sur le nombre d'adjoints qui sera proposé avant l'élection du Maire.

#### 2) Détermination du nombre d'adjoints

M. le Maire souhaite rester dans la continuité et à ce titre souhaite proposer une liste composée de 8 adjoints.

M. le Maire informe l'Assemblée que si 1/3 des conseillers le souhaitent ce vote peut avoir lieu à bulletin secret. 6 conseillers souhaitent le vote à bulletin secret. Au vu des résultats, il sera donc procédé à un vote à main levée.



## DELIBERATION N° 2017-170 DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINT

*M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.  
En vertu de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.  
Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.*

*Suite à l'élection du Maire de ce jour, il est proposé de porter à 8 le nombre de postes d'adjoint.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 19 voix pour, 5 abstentions, et 3 voix contre, la détermination à 8 postes le nombre d'adjoints au maire.*

### 3) Election des adjoints

Voir le Procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints.

### 4) Questions diverses

M. le Maire donne la parole à M. Alain Godet, 1<sup>er</sup> adjoint concernant l'achat d'un véhicule pour les services techniques. Ce dernier présente le véhicule ainsi que le prix.  
Il est également proposé une reprise d'un véhicule accidenté, propriété de la Commune.

## DELIBERATION N° 2017-171 ACHAT D'UN VEHICULE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

*M. Godet, 1<sup>er</sup> adjoint propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition d'un camion de marque IVECO auprès de la société Tony Coquatrix basée à Mamers pour la somme de 15 000 € HT.  
Cette même société propose de reprendre le camion benne accidenté, propriété de la Commune pour la somme de 4 000 € HT.*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'achat d'un camion benne de marque IVECO de l'entreprise Tony Coquatrix basée à Mamers pour 15 000 € HT et accepte la reprise du camion accidenté immatriculé DE 514 MK, propriété de la Commune pour 4 000 € HT.*

M. le Maire donne ensuite la parole à Mme Marie Laure PLEVER, 7<sup>ème</sup> adjointe.

Mme Plever fait part d'un courrier de mécontentement de l'association de la Patriote section tennis concernant le changement du sol du gymnase qui n'est pas approprié selon cette dernière.

Il est précisé que la conseillère en développement coordonnateur de la ligue de tennis des pays de la Loire s'est déplacée à la demande de l'Association et que cette dernière n'a constaté « aucune anomalie du respect du cahier des charges de la fédération française de tennis ».

Il a également été précisé par l'entreprise que la couleur allait se patiner dans le temps et que le contraste des couleurs allait donc se réduire.

Mme Plever a proposé à l'association d'attendre donc quelques mois pour voir l'évolution de la couleur du sol et d'envisager une réflexion sur la luminosité du gymnase.

Ensuite, M. Vannier interpelle M. le Maire sur les incivilités ayant eu lieu le week end dernier et souhaite que soit rediscuter prochainement le sujet de l'éclairage public sur la Commune la nuit. M. le Maire répond que ce point sera discuté prochainement.

Enfin M. Blot demande quand aura lieu la livraison de la balayeuse. Il est précisé que la machine devrait être livrée prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

**Vu pour être affiché le 10/10/2017,**



M. Frédéric BARRÉ

